

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial

Douzième session

(Salle XIV - Siège de l'Unesco, 14-17 juin 1988)

**Point 10 de l'Ordre du jour provisoire : Demandes de coopération technique**

Depuis la onzième session ordinaire du Comité du Patrimoine mondial, tenu du 7 au 11 décembre 1987, les demandes de coopération technique suivantes ont été reçues par le Secrétariat de l'Algérie, du Népal, de la République unie de Tanzanie et du Zaïre en ce qui concerne les biens naturels, et de la Grèce, de l'Oman, de la Pologne et du Sri Lanka en ce qui concerne les biens culturels. En outre, une demande d'appui à un séminaire de formation sur le terrain concernant le patrimoine naturel a été reçue de Madagascar.

1. **Parc national du Tassili n'Ajjer (Algérie)**

Antécédents: Le parc national du Tassili n'Ajjer a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en décembre 1982. En 1987, du petit équipement a été fourni pour un montant de 5.600\$ comme coopération technique. Le Comité a approuvé 17.000\$ supplémentaires sur le budget 1988 de la coopération technique pour les services d'un consultant, pour du petit équipement et pour une contribution financière à la publication du rapport du consultant qui servira de base au plan de gestion. Cette mission de consultant a permis la formulation d'un projet PNUD à grande échelle pour mettre en oeuvre certains aspects du plan de gestion.

Description de la demande: Une somme de 53.000\$ est demandée pour couvrir le coût des équipements destinés au Centre pour les visiteurs (matériel photographique, etc. pour la préparation de diaporamas) et pour l'achat d'un véhicule tout-terrain. Cette demande est complémentaire aux activités qui doivent être entreprises dans le projet PNUD.

Action du Bureau: Le Bureau est invité à faire une recommandation sur cette demande au Comité (Budget 1989).

2. **Parc national du Royal Chitwan (Népal)**

Antécédents: Le Parc national du Royal Chitwan au Népal a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1984. Le Département des parcs nationaux, de la Vie sauvage et de la Conservation du Népal a demandé 30.000\$ pour établir un centre d'interprétation et d'éducation en matière de conservation. Cette demande, cependant, ne fut pas révisée selon les lignes suggérées par le Secrétariat et jusqu'à la présent demande aucune autre requête pour ce site n'avait été reçue.

Description de la demande: Les objectifs du projet sont:

- a) L'élaboration d'un plan global pour la protection du site et la mise en oeuvre d'au moins trois projets pilotes recommandés par ce plan.
- b) La réalisation d'une brochure d'interprétation et d'éducation à la conservation, pour distribution au siège du parc.
- c) La préparation de matériel d'éducation destiné aux écoles, aux visiteurs et à la population locale, et la production d'un guide de terrain sur l'ensemble de l'histoire naturelle et humaine du parc.

La somme totale demandée comprend les coûts de trois missions de consultants concernant chacune l'un des objectifs mentionnés ci-dessus et un montant de 32.300\$ pour l'achat de l'équipement. Ce projet fait partie d'un projet plus large FAO/PNUD (NEP/85/11) sur la gestion des parcs nationaux et des zones protégées au Népal, qui a été mis en oeuvre ces deux dernières années et est en cours d'évaluation avant d'être renouvelé en août 1988.

Contribution nationale: Le Département des parcs nationaux, de la Vie sauvage et de la Conservation du Népal fourni une contribution en nature estimée à 10.000\$. Le Fonds "King Mahendra" pour la conservation de la nature du Népal a fourni une assistance technique et professionnelle pour l'élaboration du projet et sa gestion financière.

Action du Bureau: Le Bureau souhaitera peut-être approuver 30.000\$ pour couvrir les coûts d'une mission de consultant de trois mois, afin d'élaborer le plan mentionné dans l'objectif a) et pour l'achat de l'équipement indispensable à la mise en oeuvre d'au moins trois projets pilotes qui sont recommandés comme partie de ce plan.

### 3. Collège de gestion de la faune africaine à Mweka (République-unie de Tanzanie)

Antécédents: Le Collège de gestion de la faune africaine à Mweka, République-unie de Tanzanie, est un centre régional de formation au titre de l'Article 23 de la Convention. Chaque année 3 à 5 spécialistes en provenance des Etats parties à la Convention du Patrimoine mondial sont formés grâce à l'aide du Fonds du Patrimoine mondial. Le Collège est un point focal régional pour la formation des responsables de plusieurs sites naturels du Patrimoine mondial en Afrique anglophone.

L'importance régionale du Collège est également reconnue par d'autres organisations internationales.

Description de la demande: La demande concerne le financement de l'achat d'un véhicule tout-terrain "UNIMOG", qui est demandé d'urgence pour assurer les activités de formation du collège. Le coût total est estimé à 60.000\$ dont 30.000\$ sont demandés au titre du Fonds du Patrimoine mondial.

Contribution nationale: Le collège fait appel à des sources nationales, régionales et internationales pour obtenir les 30.000\$ restants.

Action par le Bureau: Le Bureau est invité à considérer l'approbation de cette demande.

#### 4. Zaïre

##### A. Parc national de la Garamba

Antécédents: Le parc national de la Garamba a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1980 et sur la Liste du Patrimoine mondial en péril en 1984. En 1981, une somme de 19.120\$ a été approuvée pour l'achat d'équipement pour ce site. Depuis cette date, un consortium a été formé entre le WWF, la Société Zoologique de Francfort et l'Unesco/Convention du Patrimoine mondial, afin de fournir un appui à plus long terme à la protection de la population de rhinoceros dans le parc. Pour cette activité conjointe, 20.000\$ ont été approuvés en 1985 pour l'achat de l'équipement permettant de contrôler le braconnage. En 1985, 25.000\$ supplémentaires ont été approuvés au titre de l'assistance d'urgence.

Description de la demande: Une demande a été soumise par l'Institut Zaïrois pour la conservation de la nature concernant l'achat d'équipements et de pièces de rechange pour le véhicule Toyota fourni au titre du Fonds du Patrimoine mondial afin de renforcer les mesures d'anti-braconnage pour un montant total de 50.000\$US.

Action du Bureau: Cette requête est en cours de révision et sera présentée oralement au Bureau.

##### B. Parc national des Virunga

Antécédents: Le parc national des Virunga a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1979. Une somme de 43.760\$US a été allouée au titre de la coopération technique en 1980 pour l'achat d'équipements de recherche et de collecte des données et pour renforcer la protection du site.

Description de la demande: La demande concerne l'achat des équipements essentiels pour renforcer les patrouilles dans le parc. Une somme totale de 40.000\$US serait employée pour l'achat de trois canots à moteurs, 20 grandes tentes, 50 petites tentes, 20 paires de jumelles, 200 gourdes, 200 sacs à dos et 25 talkies-walkies. La CEE envisage de mettre sur pied un projet qui comportera la reconstruction du siège du parc et de stations de terrain et la réparation de routes à l'intérieur du parc. Des liens ont été établis avec la CEE pour participer à ce projet.

Contribution nationale: Tous les frais locaux afférants à la mise en oeuvre du projet seront pris en charge par l'Etat partie.

Action par le Bureau: Le Bureau est invité à faire une recommandation sur cette demande au Comité.

#### 5. Temple d'Apollon Epikourios à Bassae (Grèce)

Antécédents: Le Temple d'Apollon Epikourios à Bassae, situé dans une zone d'activité sismique, a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1986. Depuis 1965, des mesures de consolidation structurelle ainsi que de protection anti-sismique et micro-climatologique ont été prises par les autorités grecques et seront poursuivies dans le cadre d'un programme de conservation.

Description de la demande: Afin de contrôler l'efficacité des mesures mentionnées ci-dessus, les autorités grecques ont besoin d'un équipement spécialisé. Le coût d'une partie de cet équipement devrait être pris en charge par un financement national. La présente requête de 30.000\$US au titre du Fonds couvrirait l'acquisition hors du pays de deux systèmes portables de micro-séisme ainsi que l'achat et l'assemblage en Grèce d'un appareil de contrôle de micro-climatologie. Cet équipement serait aussi utilisé pour contrôler l'état des autres biens grecs inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial.

Contribution nationale: Le montant total que la Grèce à l'intention d'affecter à ce programme de conservation et de restauration sur une période de 7 ans sera d'approximativement 3.000.000\$US.

Action du Bureau: Le Bureau souhaitera peut-être approuver le montant de 30.000\$US demandé.

## 6. Fort de Bahla (Oman)

Antécédents: A sa 11e session, en 1987, le Comité, tout en inscrivant ce bien sur la Liste du Patrimoine mondial, avait souhaité que le Sultanat d'Oman demande son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en péril. Oman a soumis cette demande le 8 février 1988.

En effet, les murs en terre s'effritent, les toits et plafonds ont presque entièrement disparu et les termites ont détruit la majorité des portes et fenêtres en bois.

Description de la demande: Le coût des travaux prévus de consolidation des fondations du mur d'enceinte et les études pour la reconstruction des portes, fenêtres et éléments en bois se montent à environ 250.000\$US.

Contribution nationale: Oman prévoit d'employer une main d'oeuvre de 90 personnes pendant 20 ans pour la consolidation des murs, les travaux d'installation d'eau et d'électricité, la menuiserie et la serrurerie et de dépenser 1.000.000\$US environ à cette fin.

Action du Bureau: Sur la base des commentaires que l'ICOMOS fera connaître oralement au Bureau, celui-ci souhaitera peut-être recommander au Comité d'approuver un montant approprié.

## 7. Mines de sel de Wieliczka (Pologne)

Antécédents: En raison de la dégradation de ce bien, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1978, et qui vient de faire l'objet d'un rapport de suivi, la Pologne, par lettre du 31 mars 1988, a demandé à nouveau son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en péril.

La demande de coopération technique présentée par la Pologne en 1983 n'avait pas alors été retenue par le Comité, la Pologne ayant déjà bénéficié à plusieurs reprises de l'aide du Fonds du Patrimoine mondial et compte tenu des ressources financières fort limitées du Fonds.

En 1984, le Comité avait estimé qu'il ne disposait pas d'information géologiques suffisantes pour se prononcer.

La Mine de sel, qui a été en activité sans interruption depuis le Moyen âge et s'étend sur 300 kms situés sur 9 niveaux est en danger d'écroulement, d'inondation et de dissolution des parois en sel due à la condensation de la vapeur d'eau.

Description de la demande: La Pologne a demandé 1.000.000\$US pour couvrir le coût de l'équipement non disponible sur place et la technologie nécessaire à la restauration. Le Secrétariat, en raison de l'importance de la somme demandée, a prié les autorités polonaises à fournir un état détaillé des coûts envisagés pour une première tranche de travaux prioritaires.

Contribution nationale: Le coût prévu par la Pologne sur une période de 30 ans s'élève à 300.000.000\$US.

Action du Bureau: Sur la base des commentaires que l'ICOMOS fera connaître oralement au Bureau, celui-ci souhaitera peut-être recommander au Comité d'approuver un montant approprié.

## **8. Sri Lanka**

Antécédents: Les villes d'Anuradhapura, de Polonnaruwa et de Sigiriya ont été inscrites en 1982 sur la Liste du Patrimoine mondial.

Une Campagne internationale a été lancée pour le "Triangle culturel" et de l'assistance a été fournie au projet notamment par le PNUD et le Fonds du Patrimoine mondial (33.342\$US pour de l'équipement de base pour le laboratoire archéologique d'Anuradhapura).

Description de la demande: Pour la conservation et la restauration des monuments, le Sri Lanka aurait besoin d'équipement spécialisé et de former des architectes restaurateurs et des archéologues. A cette fin, le Sri Lanka sollicite 59.000\$US. Le Secrétariat a demandé au Sri Lanka de fournir une liste détaillée et chiffrée de l'équipement souhaité.

Contribution nationale: Le Sri Lanka a déjà dépensé 75.000\$US pour des cours de formation en archéologie et conservation architecturale.

Action du Bureau: Sous réserve de l'obtention des renseignements demandés au Sri Lanka, le Bureau souhaitera peut-être recommander au Comité d'approuver cette demande.

## **9. Demande d'appui à des activités de formation (Madagascar)**

Antécédents: A l'heure actuelle il n'y a pas de sites naturels ou culturel du patrimoine mondial à Madagascar. La proposition pour un site naturel (Tsingy de Bamaraha) sera examinée par le Bureau à la présente session. Un appui au titre du Fonds du Patrimoine mondial a été fourni au titre de l'assistance préparatoire (1.500\$ en 1985 pour le patrimoine naturel et 1.398\$ pour le patrimoine culturel en 1985) et pour la formation de spécialistes du patrimoine naturel (9.000\$ en 1985 et 12.000\$ en 1986), ainsi que pour une réunion nationale destinée à promouvoir les buts de la Convention dans une zone qui comporte un projet modèle pour le patrimoine naturel (25.000\$ en 1987).

Description de la demande: Une somme de 25.000\$ a été demandée pour appuyer un séminaire de formation sur la gestion des ressources naturelles et des réserves de la biosphère à Madagascar, qui doit se tenir début 1989 et faire suite à la réunion de 1987. Ce séminaire est considéré comme prioritaire par le gouvernement Malgache. Aucune indication n'est fournie sur la contribution nationale de contrepartie.

Action du Bureau: Le Bureau est invité à considérer l'approbation de cette demande.